

ABONNEMENT

Année 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste:
En an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 AOUT

PRÉSEANCES RÉPUBLICAINES

M. Carnot « manque décidément de
prestige », et ses ministres ne laissent
échapper aucune occasion de lui être désa-
gréable. Le Président de la République
va prendre ses quartiers d'été à Fontai-
nebleau où il s'est rendu hier. Aussitôt,
par une note perfide, on informe la France
que M. Sadi Carnot, dans sa munificence,
entend solder les frais de chauffage pendant
le mois d'août.

Cette façon de louer sa générosité res-
semble si fort à une cruelle ironie qu'on
croirait que le petit écho du palais prési-
dential a été rédigé par quelque ami secret
de M. Grévy heureux d'insinuer ainsi qu'il
a laissé un successeur digne de lui.

Mais voici qui est plus sérieux. Où se
tiendra le conseil des ministres? Le Prési-
dent désire que ce soit Fontainebleau. M.
Floquet veut que ce soit à Paris. Les mi-
nistres allèguent qu'ils sont trop fatigués
pour accomplir un voyage hebdomadaire.
M. Carnot leur promet une côtelette (rien
de celles de M. Ferry) succulente, mais
M. Goblet allègue que, pour un déjeuner,
les membres du cabinet ne vendront pas
leur journée ministérielle. Commencé sous
forme de conversation, le débat tourne au
conflit. On en est aux paroles aigres, et la
presse républicaine discute gravement la
question de savoir si le Président doit venir
à ses ministres ou si les ministres doivent
venir à lui.

— C'est nous qui sommes le gouverne-
ment, s'écrie Floquet.
— Je suis votre chef, riposte Carnot.
— Donc, vous devez me suivre, « mon
jeune ami », interrompt M. Ferrouillat
prenant un instant les allures familières et
irrespectueuses de M. E. Arago.

Et, sur ce, on compulse les textes, on
cherche des précédents, on se dit des véri-
tés cruelles, et la question reste entière.
Elle ne peut, du reste, être tranchée qu'au

profit de M. Sadi Carnot, à moins d'ad-
mettre que les ministres aient le droit de
sonner le Président de la République.

Que M. Sadi Carnot soit mal venu de
jouer au souverain, la chose n'est pas dou-
teuse. Mais que les parvenus de l'émeute
le prennent de haut vis-à-vis du chef de
leur République, la chose est grotesque.
Tous ces gens-là ne comprennent donc pas
qu'ils prétent à rire avec leurs prétentions
mutuelles?

M. Floquet discutait une question de
préséance! Rabagas est dépassé.

LOUIS D'ARZANS.

Comment M. Carnot écrit l'histoire

M. Sadi Carnot, au banquet qui lui a été
offert par le Conseil municipal de Cham-
béry, a prononcé un petit discours en ré-
ponse au toast que lui a porté le préfet du
département de la Savoie.

Dans cette allocution, le Président de la
République a félicité les populations savoisiennes
d'avoir en 1870 « manifesté haute-
ment leur indépendance, et alors que, sous la
forme d'un plébiscite, on avait la prétention de
capturer leurs suffrages, d'avoir fièrement ré-
pondu: Non!

« Depuis ce moment, a-t-il ajouté, j'ai été
fier d'avoir deux de mes fils savoyards par droit
de naissance. »

Nous nous demandons où M. Sadi Car-
not a pu puiser ces renseignements. L'as-
sertion du Président de la République est
fautive et nous lui conseillons de lire le Jour-
nal officiel du 10 mai 1870 et le rapport au
Corps législatif qui se trouve au Journal offi-
ciel portant la date du 19 mai, page 830;
ces journaux contiennent les chiffres sui-
vants:

Table with 2 columns: Oui, Non, Nuls. Values: 7,350,142; 4,538,825; 442,975. Total: 9,001,942

Table with 5 columns: Savoie, Haute-Savoie, Inscrits, Votants, OUI, NON, Nuls. Values: 69,588; 52,680; 43,967; 8,376; 328; 76,094; 55,345; 40,547; 8,325; 414

Ces chiffres prouvent que M. Sadi Carnot
a avancé à Chambéry une contre-vérité, et
qu'il n'a pas lieu, lui républicain, d'être fier
d'avoir deux fils savoyards par droit de
naissance, puisque les populations de la Sa-
voie, en 1870, ont fièrement donné à l'Em-
pire 84,514 oui contre 16,704 non.

Reposez-vous de vos pérégrinations dans
le palais de Fontainebleau. Monsieur le
Président, et consacrez vos heures de loisir
à apprendre l'histoire de France, et, ce fai-
sant, vous nous éviterez la peine de feuille-
ter une autre fois la collection du Journal
officiel.

CE QUE LA FRANCE A PERDU

En population, en territoires et en
milliards, en remplaçant la Mo-
narchie par la Révolution.

Au moment où l'on célèbre la victoire de
la Révolution sur la Monarchie française,
il nous semble à propos de reproduire les
lignes ci-dessous, démontrant ce que la
France a perdu en population, en territoires
et en milliards en remplaçant la Royauté
légitime par des gouvernements issus de la
Révolution. Nous ne connaissons rien de
plus instructif. Les chiffres suivants sont
puisés dans un journal républicain combat-
tant l'Empire:

PREMIÈRE ET DEUXIÈME INVASIONS

500,000 habitants de moins que sous
l'ancienne Monarchie.

Et quatre villes perdues:
Sarrelouis, qui ouvre la vallée de la
Meuse;
Philippeville, celle de l'Oise;
Landau, celle du Rhin.
On démantèle Huningue, qui gardait le
pont de Bâle, la trouée de Belfort et l'entrée
de la Suisse.

Ces trois brèches ouvraient la frontière de
Louis XIV.

750 millions de frais de guerre.
750 millions d'occupation étrangère.
500 millions consommés du 1er mars
1815 au 16 janvier 1816.

TROISIÈME INVASION

Par le traité de Francfort (10 mai 1871),
la France a perdu:

4,597,538 habitants (Alsace-Lorraine);
4,689 communes;
4,454,174 hectares;
Cinq milliards d'indemnité de guerre;
Cinq autres milliards d'indemnité, de ré-
quisitions, de matériel et de fortifications pour
les frontières nouvelles, de frais de guerre
(six mois) et d'occupation de l'étranger
(deux ans et demi).

Le 16 septembre 1873 seulement, à midi,
le dernier soldat allemand franchit la fron-
tière française.

INFORMATIONS

FRAIS DE VOYAGE MINISTÉRIEL

M. Viette, ministre de l'agriculture, s'est
rendu à Besançon, et pour le recevoir avec
tous les honneurs, la ville s'est mise en
frais. Il y a eu réception et festin de gala.

Les édifices étaient illuminés, les sociétés
musicales ont exécuté une retraite aux flam-
beaux et ont donné un concert sur la prome-
nade Granville. Le soir, grand banquet
aux Halles!

Une vraie « noce », quoi!

Mais toutes ces fêtes coûtent de l'argent,
et les finances de la ville sont dans un état
déplorable, aussi les édiles de Besançon,
qui sont des malins, se sont réunis il y a
deux jours, et se sont tenu cet intelligent
raisonnement: « Quand on n'a pas d'ar-
gent, il faut, pour en avoir, s'en procurer. »

Et instantanément ils se sont procuré
8,500 fr. en supprimant d'un trait de plume
le traitement des vicaires de Besançon et de
la banlieue.

Vous voyez, c'est simple comme tout. Les
pick-pockets ne font pas autrement.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS

Hier matin, à dix heures, des grévistes,
au nombre de 5,000, se sont réunis rue du
Louvre et rue Jean-Jacques-Rousseau.

45 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XIV

La terreur de Raimbault

A peine Raimbault fut-il dans la rue, qu'il
commença à réfléchir et à chercher ce qu'il devait
faire.

Sa colère était grande, non pas tant d'avoir été
chassé par M. Ducorail que de se sentir pris dans
ses propres filets.

Le misérable attachait peu d'importance à la
honte, mais il ne pouvait se contenir à la pensée
que ses crimes tournaient à son préjudice et lui
enlevaient cet héritage qu'il convoitait depuis tant
d'années.

Toutes les richesses qu'il avait dérobées dans la
vallée de la Loire n'étaient rien en comparaison
de cette fortune qui lui échappait et qui passait,
par sa faute, aux mains de M. Daniel, une étran-
gère, une parente de maître Ducorail.

En songeant à ce dénouement imprévu, Raim-
bault fermait les poings avec rage et grinçait des
dents.

Et toujours les observations du notaire reve-
naient à son esprit: si Mlle Rosa Marival n'était
point morte le 4 juin, elle eût pu, un jour, donner
à son neveu toute la partie de sa fortune dont elle
n'avait point disposé en faveur de Charlotte; et si
l'acte de donation en faveur du mariage n'avait
été détruit le même jour, Raimbault hériterait, à
l'heure actuelle, de sa sœur, qu'on disait morte,
et, par conséquent, des biens de sa tante.

Étrange marché des choses, et conclusion sin-
gulière: le crime était châtié par le crime lui-
même, en attendant la justice divine et la justice
humaine!

Raimbault ne pouvait accepter, sans combattre,
un tel dénouement; il se raidissait contre le
destin, blasphémait contre la Providence, et mé-
disait un odieux projet de vengeance.

Il avait remarqué l'hésitation de maître Duco-
rail à avouer la disparition du contrat de mariage
et compris tout le parti qu'il pourrait tirer encore,
avec un peu d'audace, de cet événement.

Nul ne savait mieux que lui comment l'acte avait
disparu; mais, précisément, à cause de ce fait, il
ne craignait point qu'on le trouvât la pièce, ni
qu'on vint l'accuser d'avoir causé la mort de
Mlle Marival, puisque tous ceux qui auraient pu
élever la voix contre lui, Duparc, Beaudrillard et
Charlot, étaient morts à sa poursuite.

Dès lors, Raimbault se sentant à l'abri de tout

danger, releva la tête et marcha haut et ferme
vers l'auberge où il avait laissé sa voiture et son
cheval.

Son plan commençait à se dessiner nettement
dans son esprit: il s'agissait d'accuser M. Ducorail
d'avoir soustrait la pièce au bénéfice de sa tante,
Mme Daniel, et de mettre le parquet en mouvement
contre le notaire des Sablons, pendant que lui,
Raimbault, se porterait partie civile, suivant les
termes du droit, et réclamerait le remboursement
de la part d'héritage que la faute prétendue du
notaire lui enlevait.

Ce nouveau crime, cet horrible mensonge, ne
lui coûtait pas plus que le vol ou l'assassinat.

— Ici-bas, pensait Raimbault, il n'y a point de
lois morales, il n'y a que des intérêts.

Pour arriver au but, il faudrait évidemment
prouver que le hasard, le cas fortuit, n'était pour
rien dans la perte du contrat et qu'il y avait
mauvaise foi, fraude, de la part du notaire. Mais
Raimbault ne s'embarassait pas pour si peu,
car l'intérêt du notaire à la disparition de l'acte
était tellement évident qu'il lui semblait que la
justice n'hésiterait pas à le croire coupable et à
le faire arrêter.

— Quand nous en serons là, se disait Raim-
bault, si le notaire veut être raisonnable et me
promettre une bonne part de l'héritage, je retirerai
ma plainte.

Cette perspective accrût encore sa résolution,
et vers quatre heures du soir, le jeune homme se
présentait au parquet de Tours, après avoir médité
toutes ses paroles et composé habilement sa phy-
sionomie.

Le procureur impérial, un homme grave, d'en-
viron quarante-cinq ans, le reçut poliment et
l'écouta en silence, puis, sans mot dire, il alla
frapper à une porte sur laquelle étaient peints ces
mots en gros caractères:

Instruction criminelle.

Un homme âgé, à demi-chouva, les favoris
presque entièrement gris, d'un aspect froid et
austère, se présenta aussitôt.

— Monsieur le juge d'instruction, dit le procu-
reur, voici encore une plainte contre un notaire.

— Encore! murmura le juge. Quel est ce
notaire?

— Maître Ducorail, des Sablons.

Pas un muscle du visage du juge d'instruction
ne remua, mais son regard se porta lentement sur
l'accusateur.

— Et c'est ce jeune homme qui l'accuse? mur-
mura-t-il lentement.

— Oui, monsieur Desgrès.

— Signe-t-il sa dénonciation?

— Oh! je signerai si on l'exige, s'écria Raim-
bault.

Cette assurance parut frapper le juge d'instruc-

Quinze cents ouvriers à peine ont pu pénétrer dans le local de la Bourse du travail. Discours emphatiques et violents de MM. Caillot, Vinant, Tricotel, Goullé et Combomoreil.

La séance a été levée aux cris de : Vive la grève !

On s'attend à ce que les charretiers de Paris, provoqués par les grévistes, fassent cause commune avec eux.

L'ÉLECTION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

Les conservateurs de ce département viennent de décider qu'ils ne présenteraient pas de candidat pour l'élection du 19 août.

Le général Boulanger sera donc le seul concurrent de M. Lair, candidat opportuniste.

LA SUCCESSION DE M. CONSTANS

Il paraît que rien n'est moins certain que le retour de M. Constans à son gouvernement général de l'Indo-Chine.

La preuve, c'est que sa succession est briguée par trois candidats : M. Le Myre de Villers, M. Richaud, actuellement gouverneur intérimaire, et enfin M. Granet, ancien ministre des postes et télégraphes.

On nous affirme, d'ailleurs, que toutes les chances seraient pour ce dernier.

L'ANCIEN RÉGIME ET LE GÉNÉRAL MEUSNIER

A Tours, M. Floquet a été assez comique comme historien :

« Le général Meusnier, a-t-il dit, appartenait à cette génération d'officiers que l'ancien régime tenait captifs dans les situations inférieures et auxquels 1789 ouvrit l'accès des grades supérieurs. »

Cet ancien régime était bien coupable, en effet, puisqu'en 1784 il infligeait à Meusnier la situation inférieure de membre de l'Académie des Sciences, et qu'en 1787 il lui imposait le grade extrêmement inférieur de lieutenant-colonel au corps royal du génie.

L'audace dans le mensonge est une des qualités éminentes de M. Floquet.

De plus, notre modeste ministre a été presque aussi plaisant comme radical.

Voici la doctrine exposée par M. Floquet, qui parlait au nom des radicaux, et qui faisait allusion à la séparation de l'Église et de l'État :

« A ceux qui auront l'audace, permettez d'attendre le moment favorable. »

L'audace tempérée par le moment favorable — le *Moniteur* fait observer au radical neveu de M. Ferry que c'est là du plus limpide opportunisme.

Nouvelles vexations en Alsace contre les familles qui font élever leurs enfants en France :

« Ces enfants, dit la *Gazette de Cologne*, ne pourront plus désormais se rendre en Alsace pour y passer leurs vacances, l'ordre en est donné. »

Ce n'est pas encore cela qui germanisera les cœurs alsaciens.

tion qui s'assit près du procureur et fit signe qu'il écoutait.

Rimbault raconta avec un sang-froid étonnant l'histoire qu'il avait préparée.

Quand il eut fini, le procureur se tourna vers M. Desgrès.

— C'est le troisième notaire accusé de la sorte, fit-il.

M. Desgrès se tourna lentement vers le procureur :

— Vous avez le dossier de M. Ducorail ? demanda-t-il.

— Oui.

— Voulez-vous me le donner ?

Le procureur chercha un instant et apporta quelques feuilles détachées sur lesquelles M. Desgrès jeta les yeux un instant.

— C'est bien, dit-il, merci.

Puis, se levant :

— Il faut que monsieur signe sa dénonciation, et qu'il sache auparavant que toute dénonciation calomnieuse est un crime prévu et puni par les lois.

Rimbault ne broncha pas.

— Donnez-moi une plume, demanda-t-il.

Le procureur lui passa son porte-plume et sur une feuille de papier qui se trouva à sa portée, Rimbault écrivit :

« Moi, soussigné, Rimbault Marinval, j'accuse M. Ducorail, notaire aux Sablons, d'avoir fait

LES RAISINS ALGÉRIENS

Tandis qu'en France les vendanges commencent à peine vers le mois de septembre, les vigneron algériens préparent leurs cuves, et avant quinze jours les belles grappes tomberont sous le sécateur. Partout, dans les fermes algériennes, le vin va couler à flots.

Depuis près de trois semaines, les raisins algériens ont paru sur les tables parisiennes.

Ces fruits précoces sont fournis par les vignobles de Goyotville, petite commune située à 14 kilomètres d'Alger.

Les raisins sont expédiés en caisses de 3 à 5 kilog., et, jusqu'à ce que la récolte atteigne une certaine importance, ils sont dirigés en majeure partie sur Paris.

Plus tard, ils se répartissent entre les principales villes de la province.

Les premiers envois ne dépassaient pas une centaine de caisses, aujourd'hui il en part quotidiennement plusieurs milliers.

Le raisin algérien est d'une beauté exceptionnelle. Pour qui a vu les magnifiques muscats de Novi et les souches énormes de Cherchell, il paraît évident que l'Algérie est, par excellence, le pays de la vigne, et que cette culture est appelée à faire jouir la grande colonie française d'une incontestable prospérité.

ÉTRANGER

ITALIE. — Un sujet assez délicat, à Rome, et dont on parle à mots couverts, c'est la santé du Roi.

Le correspondant des *Débats* s'exprime ainsi :

« Je me suis enquis de la santé du Roi pour savoir ce qu'il y avait de vrai dans les bruits qui ont circulé. »

« Le Roi n'a jamais été positivement malade, et les malaises qu'il a éprouvés n'avaient pas, comme on l'a dit, le caractère d'attaques nerveuses : mais, depuis quelque temps, les médecins croyaient remarquer un certain affaiblissement et redoutaient une tendance à l'anémie. »

« Ils ont prescrit au souverain de renoncer au cigare dont il usait largement ; il s'est soumis à ces prescriptions. »

« Ce remède est celui qu'ordonnent généralement les médecins quand ils ne savent que dire et qu'il s'agit plutôt d'un malaise que d'une maladie. »

« Le Roi est en tout cas assez bien portant pour entreprendre une tournée dans les Romagnes : il sera certainement bien reçu, quoique, dans ces provinces, il y ait une tendance aux idées radicales et socialistes. »

On peut certainement lire entre les lignes beaucoup plus que l'on n'ose écrire officiellement.

NOUVELLES MILITAIRES

LA CLASSE 1883

La classe 1883 sera renvoyée dans ses foyers vers la fin de septembre 1888, c'est-

disparaître du nombre de ses minutes, dans son intérêt personnel, un contrat de mariage, en date du 4 juin 1856, et j'entends me porter partie civile en responsabilité contre lui. Tours, le 5 juillet 1856. Rimbault Marinval. »

M. Desgrès avait suivi avec attention les mouvements du jeune homme.

Quand celui-ci eut fini, le juge d'instruction s'approcha du procureur et, l'entraînant dans l'embrasure d'une croisée :

— L'un de ces deux hommes est un profond misérable, murmura-t-il. Je veux en avoir le cœur net le plus tôt possible.

— Agissez à votre gré, monsieur le juge d'instruction, vous êtes déjà saisi de l'affaire et je crois comme vous qu'il faut en finir vite avec ces accusations qui troublent l'opinion publique. Les officiers ministériels doivent être punis sévèrement et promptement, s'ils sont coupables, ce dont je doute fort, à vrai dire, mais énergiquement défendus s'ils sont victimes de coquins.

— Vous avez raison, monsieur le procureur.

M. Desgrès revint alors vers Rimbault.

— Jeune homme, dit-il, vous maintenez formellement votre accusation contre le notaire des Sablons ?

— Elle est écrite et je m'y tiens, monsieur.

— Eh bien, monsieur, je serai demain, à deux heures, en l'étude de M. Ducorail. Soyez-y vous-

à-dire après la période des manœuvres d'automne.

LA CLASSE DE 1887

Nous avons dit, la semaine dernière, que le contingent entier serait appelé pour cinq ans, sauf vingt-cinq mille hommes qui formeraient une deuxième portion du contingent.

Aujourd'hui le ministre fait publier la note suivante :

« Contrairement aux renseignements donnés par plusieurs journaux, nous croyons savoir que cette année la deuxième portion du contingent a été fixée à cinq mille hommes. »

Cinq mille hommes pour un contingent de 140 mille ! N'est-ce pas une véritable plaisanterie ? Au moins, le général Ferron y allait franchement, tandis que, fidèle à ses habitudes, M. de Freycinet prend une mesure bâtarde, qui mécontente tout le monde, les partisans du principe absolu de l'incorporation totale du contingent, et ceux qui croient que l'application de l'article 40 de la loi de 1872, telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à l'année dernière, est la seule conforme aux véritables intérêts militaires du pays.

M. de Freycinet, soutenu par le général Billot au conseil supérieur de la guerre, se propose d'organiser, dès le temps de paix, l'armée territoriale en dix-huit corps d'armée correspondant aux dix-huit corps de l'armée active.

Notre armée de réserve, ayant ses états-majors, son artillerie, sa cavalerie, ses armes et services spéciaux, possédant enfin son autonomie complète, serait ainsi une force beaucoup plus considérable, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel, le jour même d'une mobilisation générale. Elle pourrait concourir immédiatement à la défense du pays.

Une circulaire adressée par le ministre de la guerre à la gendarmerie prescrit de faire connaître aux réservistes et territoriaux de toutes classes que si les gendarmes se présentent chez eux pour leur livret militaire, quand ils sont momentanément absents, ils doivent passer à la brigade pour retirer ce livret, sous peine de punition disciplinaire par l'autorité militaire de la région.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR

Dans le compte-rendu de la distribution de Saint-Louis, on a omis, par inadvertance, les examens de la rhétorique.

MM. Eugène Abraham, Etienne Charbonneau et Joseph Ricordeau viennent de subir avec succès les épreuves du baccalauréat ès-lettres, première partie, devant la faculté de Poitiers. — M. Eugène Abraham a même obtenu la mention *assez bien*.

même ; si vous n'y étiez pas...

— J'y serai, monsieur.

— C'est bien. Cela suffit.

Rimbault, quelque peu intimidé et préoccupé, malgré toute son énergie, salua gravement et sortit du Parquet.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEUX, Successeur.

LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 1 kilog., 0 fr. 40

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Avant-hier, dès la première heure, les habitants du quai de l'Hôtel-de-Ville et les jardiniers maraichers étaient en liesse. Ils avaient vu arriver une escouade de travailleurs qui s'étaient mis à dépaquer l'entre-voie des tramways.

— C'est-y fondu, disaient les uns, v'la que ça se démanche !

— Non, répliquaient les autres, ils vont enlever ces deux rails juxta-posés qui ont causé tant d'accidents, brisé tant d'essieux, et les remplacer par d'autres qui auront moins d'inconvénients. Il paraît qu'ils y sont obligés, d'après ce qu'on rapporte. C'était une amélioration en perspective, et tous s'en félicitaient.

Hélas ! cette joie a été de courte durée. Au lieu d'amélioration, le quai va de mal en pis. Si votre véhicule évite un écueil, il tombera dans un autre.

Cette équipe d'ouvriers commençait l'installation d'un branchement pour une voie de garage. Le quai, déjà bien compromis, va devenir impraticable. Dans sa partie la plus fréquentée, il y aura huit rails côte à côte. Car l'administration des tramways ne revient point aux rails Brocca, ainsi qu'elle y est obligée ; elle se fiche du ministre, du préfet, des ingénieurs ordinaires et extraordinaires ; elle se sent soutenue par quelques puissants d'en haut, et elle dort tranquille.

Est-ce assez républicain ?

Si cependant on déterrait des paperasses ce décret de déchéance dont tout le monde parle, mais que les tramways ne connaissent pas officiellement, M. l'Ingénieur ferait acte de virilité. Allons, M. l'Ingénieur, protégez la voirie de Saumur, restez homme de caractère, et ne devenez pas l'homme-lige des tramways.

Au point de vue de l'intérêt de la Compagnie, cela devient inquiétant, et les actionnaires vont voir d'un mauvais œil cette fausse manœuvre. Ils se demanderont comment cette double voie, reconnue de toute nécessité aujourd'hui, n'a pas été prévue dès le début ou encore il y a deux ans, alors que l'on construisait la ligne. On eût ainsi évité de doubles frais de pavage toujours très élevés.

L'étude de la ligne a cependant pris assez d'années !

Un aveu à retenir

La France militaire, qui n'est pas du tout dans les idées cléricales, pousse un cri d'alarme :

« Les élèves de l'établissement catholique de la rue des Postes, dit-elle, ont remporté un tel succès sur leurs camarades des lycées de Paris, dans le concours à l'admissibilité à l'École militaire de Saint-Cyr, qu'il y a lieu de se préoccuper de la façon dont l'enseignement est donné dans les lycées de l'État. »

« Les parents qui font préparer leur fils dans les lycées ont droit, il nous semble, à des résultats plus en rapport avec les énormes sacrifices qu'ils s'imposent. »

« Les divisions de Saint-Cyr ne devraient être confiées qu'à des hommes encore jeunes, d'un mérite incontestable et d'une conscience à toute épreuve. On éviterait ainsi de voir les établissements de l'État battus par des établissements libres. »

« A l'exception de Saint-Louis, toutes les préparations des lycées de Paris sont évidemment insuffisantes. Les résultats obtenus en sont la meilleure preuve. »

« Beaucoup de professeurs sont trop fatigués par l'âge pour s'occuper d'un cours aussi important que celui de Saint-Cyr, ou bien encore infligent à leurs élèves des punitions qui les découragent. »

« Nous pourrions citer tel professeur d'un des grands lycées de Paris qui, en guise de préparation, mettait ses élèves en retenue quinze jours avant le concours. »

La France militaire est un journal qui ne saurait être suspect, car il est très républicain. Que vont donc dire, en présence de cet aveu, les gens qui parlent toujours de l'obscurantisme religieux et de l'état de débauchement de l'enseignement « cléricale » ?

Ce triomphe de l'établissement catholique de la rue des Postes est tout à l'honneur de nos écoles libres ; on peut heureusement être instruit, bien élevé, sans même, sans cesser de croire en Dieu.

Et que d'ignorants parmi les athées !

MAIRIE DE SAUMUR. — ÉTAT CIVIL
AVIS

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens, que le bureau de l'État civil sera ouvert les dimanches et fêtes, pour les déclarations de Décès, de midi à 2 heures.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 24 septembre pour la seconde partie de leur session qui ne pourra durer plus de cinq jours.

UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Éscrime

Dimanches 5, 12, 19, 26 août et 2 septembre 1888, de 8 heures à 11 heures 1/2 du matin, au Stand de l'École de cavalerie,

5^e CHAMPIONNAT DE FRANCE

Trois séries fixes de 40 balles chacune à tirer au fusil Gras réglementaire, à 200 mètres, sur cartons-cibles de 0.75 de diamètre, avec visuel noir de 0.45.

1^{er} prix : champion pour 1888, 4,500 francs espèces et un fusil d'honneur.

2^e prix : 4,000 francs espèces et un fusil d'honneur.

3^e prix : 500 francs espèces et un fusil d'honneur.

4^e prix : 300 francs espèces et un fusil d'honneur.

5^e prix : 200 francs espèces et un fusil d'honneur.

6^e prix : 150 francs espèces et un fusil d'honneur.

7^e et 8^e prix : 125 francs espèces et un fusil d'honneur.

9^e et 10^e prix : 100 francs espèces et un fusil d'honneur.

11^e à 15^e prix : 50 francs espèces et un objet d'art.

16^e à 20^e prix : un objet d'art.

21^e à 50^e prix : une médaille argent G. M.

51^e à 100^e prix : une médaille bronze G. M.

101^e à 200^e prix : un médaillon de l'Union des Sociétés de tir de France.

Tous les tireurs recevront un diplôme.

Le président de l'Union Saumuroise,
G. DOUSSAIN.

Le Championnat ne peut être tiré que dans les Stands des Sociétés faisant partie de l'Union, lesquelles, en Maine-et-Loire, sont : Angers, Auboué, Bécon, Candé, Feneu et Saumur.

Le membre du conseil de l'Union pour la région de l'Ouest,
G. DOUSSAIN.

Société de tir « La Brézéenne »
à Brézé

CONCOURS PUBLIC DE TIR, les dimanches 5, 12 et 19 août 1888, de 4 heures à 6 heures du soir.

Carabine de précision. — Calibre 6 mm. Tir à volonté, séries illimitées de 3 balles chacune, classement d'après la meilleure série. — A égalité de points, un carton de 5 cibles sera mis à la disposition des tireurs. Distance 15 m. Prix de la série 1 fr. — 6 prix.

Carabine Martini. — Distance 100 m. — Tir à volonté. — Séries illimitées de 3 balles chacune. — Classement d'après la meilleure série et à égalité de points par la moindre somme d'écart. — Prix de la série 1 fr. — 6 prix.

Fusil de guerre. — Charge réduite. — Distance 25 m. (munition Goupillot). Séries et classement comme ci-dessus à égalité de points et de balles, classement par une balle additionnelle et gratuite. — Prix de la série 1 fr. — 6 prix.

Pistolet. — Tir à volonté. — Distance 20 m. — Prix de la série 1 fr. — 3 prix. (Classement comme à la carabine Martini.)

Concours pour les délégations des Sociétés de Tir. — Pendant toute la durée du concours, chaque délégation doit se composer de 3 tireurs. — Prix de chaque série de 5 balles, 1 fr.

Concours à la carabine Flobert. — Tir à la cible fixe. — Sur l'ensemble de six séries de 5 balles chacune à raison de 2 séries par chaque tireur. Les deux séries devront être tirées consécutivement. — Prix : une médaille d'argent, une médaille de bronze, un diplôme.

Concours au fusil de guerre. — Tir réduit à 25 m. Cible fixe. Sur l'ensemble de six séries de 5 balles chacune à raison de 2 séries par chaque délégué. — Prix : une médaille d'argent, une médaille de bronze, un diplôme.

MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL DES FINANCES

M. Latouche, receveur particulier à Loudun, est nommé à Baugé, en remplacement de M. Girette, nommé à Montargis.

M. Levesque des Verannes, receveur par-

ticulier des finances à Loudun, est nommé à Nogent-le-Rotrou.

M. Catoussé, receveur particulier des finances à Montmorillon, est nommé à Bayonne.

M. Gignoux de Bernède, receveur particulier des finances à Civray, est nommé à Montmorillon.

M. Faure, receveur particulier des finances à Chinon, a été nommé à La Palisse (Allier).

M. Verdun, receveur particulier des finances à Nogent-le-Rotrou, a été nommé à Chinon.

PREDICTIONS DE NICK

Voici quelle sera, d'après Nick, la physiologie probable du mois d'août 1888 :

La déclinaison des astres étant plus faible en août et les points astronomiques non groupés, les bourrasques et les mouvements orageux se feront moins sentir sur nos latitudes ; par suite le temps sera relativement beau, plutôt sec qu'humide, et très chaud sur la France et sur les pays voisins situés dans les mêmes latitudes, notamment sur la zone méridionale.

Néanmoins, des coups de vent, avec grains ou orages épars se produiront plus ou moins aux époques critiques indiquées ci-après savoir : 1^o vers les « 4^e (?), 3 » ; 2^o vers les 5 (??), 9 » ; 3^o vers les « 11 (??), 13, 15, 17 » ; 4^o vers les « 18 (??), 20, 22 » ; 5^o vers les « 25 (??), 27, 29. » Cela tantôt sur une zone ou latitude, tantôt sur une autre, suivant le mouvement de déclinaison de la lune.

En résumé, la première et la troisième dizaines seront généralement belles dans l'ensemble, particulièrement sur la zone méridionale. La seconde dizaine sera plus agitée, principalement sur les zones du nord et du centre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion du Comice agricole qui aura lieu à Bourgueil le 19 août prochain, la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans mettra en marche les deux trains spéciaux ci-après :

1^o De Port-Boulet à Saumur. — Départ de Port-Boulet, à 10 h. 59 soir.

2^o De Port-Boulet à Tours. — Départ de Port-Boulet, à 12 h. 5 matin (nuit du 19 au 20 août).

Ces trains s'arrêteront à toutes les stations comprises entre Saumur et Tours.

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — Suicide. — Dimanche matin, vers cinq heures et demie, on a retiré de la Sèvre, près les ponts Main (Deux-Sèvres), le corps du nommé Urbain-Marie Meschine, chef poseur, né le 14 juin 1823, à Varennes-sous-Montsoreau, arrondissement de Saumur, sans domicile fixe.

Cette mort ne peut être attribuée qu'à un suicide.

ACTE DE PROBITÉ

On nous écrit de Bourgueil, 31 juillet :

« M. Moreau, garde-champêtre à Bourgueil, a trouvé sur le marché de cette ville un portefeuille contenant 500 francs en billets de banque de 100 francs.

» M. Moreau a été heureux de retrouver le propriétaire, un boucher de Brain-sur-Allonnes, auquel il a remis le portefeuille, sans vouloir accepter de récompense.

» En vous signalant cet acte de probité, je remplis un devoir, la publicité étant une juste récompense. »

ANGERS. — Le soldat Cognault. — Nous apprenons, dit le Ralliement, que cet individu vient d'être découvert dans une des caves de la caserne.

Il a déclaré à ses camarades qu'il n'avait pas mangé depuis 36 heures.

Le médecin appelé à constater son état a reconnu que Cognault avait tenté de se suicider en absorbant du laudanum.

On l'a transporté immédiatement à l'hôpital.

POITIERS. — Fête de nuit. — La Société chorale a l'intention de donner prochainement, dans le parc de Blossac, une fête de nuit au bénéfice des Algériens victimes de l'invasion des sauterelles.

L'idée est excellente, et nous ne pouvons qu'y applaudir.

La fête de nuit sera précédée d'une fête de jour, au profit des pauvres.

Lundi matin a eu lieu, dans l'église de Biard (Vienne), le service dont les officiers du 34^e d'artillerie, actuellement cantonnés aux Renardières, avaient pris l'initiative à l'occasion de la mort tragique de M. le lieutenant Larthus, qui s'est noyé à Châtelerault.

M. le général de Grandry, tout le corps d'officiers du 34^e, un grand nombre d'officiers des 20^e et 33^e avaient pris place dans l'église, au centre de laquelle un catafalque orné de drapeaux avait été dressé.

L'église était trop petite pour contenir la nombreuse assistance qui s'étoit rendue à cette cérémonie funèbre.

Pendant l'office, la musique de l'École d'artillerie d'Angoulême s'est fait entendre à diverses reprises.

TOURS. — Les bouquets de M. Floquet. — L'un de nos confrères de Tours, le Journal d'Indre-et-Loire, affirme l'authenticité du fait suivant, puisé à bonne source :

Les républicains naïfs qui ont offert des fleurs à M. Floquet ne seront peut-être pas fâchés de savoir ce que leurs bouquets sont devenus.

Sans doute, le président du conseil allait, dès sa rentrée, en faire hommage à M^{me} Floquet et ils allaient embaumer au moins pendant huit jours les salons de la présidence.

Nous regrettons d'avoir à leur ôter cette illusion.

Les bouquets ont été mis en dépôt dans le wagon-salon. Mais à peine le train était-il parti de la gare de Saint-Pierre-des-Corps, que les bouquets ont pris un tout autre chemin.

Nous ne savons pas, naturellement, ce qui a pu se passer dans le compartiment ministériel ; mais à peine à 200 mètres de la gare, les agents échelonnés sur la voie ont vu avec surprise une glace se baisser et un homme, qui ressemblait à s'y méprendre à M. Floquet, lancer avec rage les fleurs par la portière et brandir le poing vers la ville en s'écriant : « Muffles ! »

P. S. — On a pu voir toute la matinée les bouquets ramassés par un agent de la Compagnie qui les a placés sur la barrière du passage à niveau de la Ville-aux-Dames.

NANTES. — La sortie des processions. — Le maire de Nantes, M. Guibourd, sénateur, vient de prendre, à la date du 24 juillet, un arrêté autorisant la sortie des processions. L'arrêté vise les articles 91, 94, 96 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884 et ajoute :

« Considérant que la sortie des processions sur la voie publique aux dates et fêtes consacrées par l'usage, nous est demandée ;

» Considérant que ces antiques solennités religieuses constituent l'exercice d'une liberté, qu'elles donnent satisfaction à la grande majorité de la population et qu'elles ne sauraient compromettre la paix publique dans la cité ;

» Arrêtons :

» Art. 1^{er}. — La sortie des processions sur la voie publique est autorisée dans toute l'étendue de la commune de Nantes, aux dates et fêtes d'usage.

» Art. 2. — MM. les curés des paroisses nous feront connaître, huit jours à l'avance, l'heure de la sortie, le parcours projeté et les travaux à exécuter sur la voie publique, le tout à fin d'autorisation.

» Les réparations qu'il serait nécessaire de faire aux rues de la ville, par suite de ces travaux, seront exécutées aux frais des paroisses. »

INVALIDATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE VANNES

Le Conseil de préfecture de Vannes vient d'annuler les élections du scrutin de ballottage, qui ont fait entrer 17 conservateurs au Conseil municipal avec 450 voix de majorité.

Cette décision était prévue, malgré son évidente injustice. On connaît le respect des républicains pour le suffrage universel lorsqu'il est favorable à leurs adversaires.

Le fameux Demangeat avait été nommé préfet du Morbihan pour faire de nouvelles élections.

L'enquête, dont les témoignages ont été entendus et discutés dans les audiences du 19 et du 20 juillet, avait démontré pour le public qui assistait à ces débats l'innanité des griefs des auteurs de la protestation.

On a attendu pendant neuf ou dix jours

la décision du Conseil de préfecture. Dans cet intervalle, M. le préfet Demangeat avait réuni à la préfecture les anciens conseillers municipaux et les principaux républicains vannetais pour examiner la question de l'opportunité et des chances d'une nouvelle lutte électorale.

Les conservateurs vont adresser un recours au Conseil d'Etat contre l'arrêté du Conseil de préfecture ; mais s'ils ne peuvent compter sur l'impartialité de la justice administrative républicaine, ils ont une pleine confiance dans la fermeté de leurs électeurs, qui sauront faire respecter leur volonté et la sincérité de leurs votes en infligeant une nouvelle et plus éclatante défaite aux républicains, qui ont si mal géré les finances municipales.

Les conservateurs avaient pris l'engagement de faire connaître à leurs électeurs l'exacte situation financière de la ville. L'excellent maire de Vannes, M. Riou, en déposant le projet du budget de 1889 dans la dernière séance du Conseil, vient de remplir cet engagement.

Le rapport du maire constate aux chapitres additionnels du budget de 1888 un déficit de 148,848 fr. 67.

233,860 fr. 56 de dépenses en présence de 85,011 fr. 87 de recettes.

Cette situation va nécessiter un nouvel emprunt, et la ville de Vannes, dont les recettes n'atteignent pas un chiffre très élevé, est déjà gravée, pendant trente années, de 74,252 fr. 54 c. d'annuités pour le service des emprunts.

A cette somme, il faudra ajouter les intérêts de l'emprunt nouveau.

Telle est la situation désastreuse que l'administration républicaine a faite à la ville de Vannes. Les contribuables vannetais s'en souviendront en allant au scrutin. Ils donneront une forte majorité aux conservateurs, qui apporteront enfin la lumière, l'ordre et l'économie dans la gestion des finances de la ville. (Journal de Rennes.)

A quelque chose malheur est bon !

Quand on lit attentivement les innombrables attestations où les malades se déclarent guéris par les Pilules Suisses, après 5, 10 et même 15 ans de souffrances, on se demande comment ceux qui souffrent d'une maladie récente et guérissable par ce remède hésitent encore à l'employer.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 29 juillet 1888.

Versements de 111 déposants (18 nouveaux), 43,786 fr.

Remboursements, 12,987 fr. 53.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

M. de Vestoncourt revient de voyage.

— Figure-toi, dit-il à sa femme, que je viens de courir un grand danger ; le convoi dans lequel je me trouvais a tamponné un train de bestiaux ; tous les animaux ont été tués ou blessés.

Madame, avec une tendre sollicitude : — Et toi, mon ami, tu n'as rien eu ?

Dernières Nouvelles

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 2 août, 1 h. 12 soir.

Le conseil de cabinet a été presque entièrement consacré à examiner les questions secrètes de haute organisation militaire que discutera demain le conseil supérieur de la guerre.

Le gouvernement tranchera la question des capitulations de Massouah samedi seulement.

Le prochain conseil de cabinet se tiendra à Paris, mardi, sous la présidence de M. Carnot.

Le dôme de la cathédrale de Madrid s'est écroulé entraînant dans sa chute les voûtes.

Le grand orgue est complètement détruit. On ne sait pas encore s'il y a accident de personne.

Aujourd'hui le comité de la rue de Sèze décidera si le général Boulanger posera ses multiples candidatures ou seulement celle de la Charente-Inférieure.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEUROIS, notaire à Restigné (Indre-et-Loire).

A VENDRE

Dans le canton de Langeais (Indre-et-Loire)

BELLE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT

Comprenant Châlet, Ferme et Moulin, le tout d'une contenance de 84 hectares en Terre, Prés, Vignes, Sapinières, Tailis et Landes.

Chasse très giboyeuse; Pêche.

S'adresser, pour traiter, à M^e BEUROIS, notaire à Restigné.

Etude de M^e COURTOIS, ancien notaire, commissaire-priseur à Angers.

Le samedi 4 août 1888, à 3 heures de relevée,

Il sera, par le ministère dudit M^e Courtois, à Angers, sur le quai, en face la café du Commerce, procédé à la vente aux enchères publiques

D'un Canot à vapeur

Force 2 chevaux, longueur 8 mètres, largeur 1 mètre 75 centimètres, quille et carène en chêne, hélice de rechange.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

TRÈS VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

LE MOULIN A VENT De la Perruche

A Montsoreau,

Dans une belle position, garni de deux pièces de meules et tous accessoires en parfait état.

Bâtiments d'habitation et de service, cave, cour, jardin et vigne.

Entrée en jouissance immédiate.

S'adresser audit M^e PASQUIER.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Située à Saumur, rue des Pâens, n° 26.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

A VENDRE

Une CHARRETTE en bon état, pouvant se transformer à volonté et servir comme tombereau et pour le transport des fourrages.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

A VENDRE avec garantie, une jument

baie, 8 ans. On donnerait 8 jours à l'essai.

S'adresser à M. BRUNET, rue de la Comédie.

Nég^t retiré 1^{er} réf. cherche Agence C^{ie} Belgique, vins Saumur. Ecr. à René COBBART, Bruxelles.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LA

GRANDE MARNIÈRE

Par GEORGES OHNET.

Ce puissant et dramatique roman, splendidement illustré, sera suivi des meilleures ouvrages de MM. Georges PRADEL, Léopold STAPLEAUX, Charles MÉROUVEL, Octave FARRÉ, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement après LA GRANDE MARNIÈRE

LES

AMOURS D'UN BANDIT

Par CARLE DES PERRIÈRES

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes, forme une véritable Bibliothèque, renfermant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amélot, PARIS.

Marque Domaine Saint-Georges

Grands vins de Bordeaux

Chez M. GARNIER, café-restaurant, quai Saint-Nicolas, à Saumur.

M^{lle} BLIARD a l'honneur de prévenir les dames qu'à partir du 1^{er} juin elle a pris la suite d'affaires de M^{me} FORTGÉAU, couturière, Grand'Rue, n° 87, dont elle était première ouvrière.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.
Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

Rue Saint-Jean, n° 50, Saumur

P. ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. PRIOUZBAU et que l'on trouvera dans son magasin un grand assortiment d'articles de Chapellerie et Coiffures en tous genres, des plus nouveaux, provenant des meilleurs fabricants, qu'il vendra à des prix très modérés. Une visite à son magasin suffira pour s'en convaincre.

Spécialité de Coiffures pour Enfants.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATELAIN, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AOUT

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	83 50	83 75	Est	790 —	790 —	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	410 75	411 90
3 % amortissable	86 10	86 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1263 75	1265 —	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532 —	532 50	Est	391 —	390 —
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1152 50	1153 —	— 1865, 4 %	528 50	527 —	Midi	421 —	421 —
4 1/2 % (nouveau)	106 70	105 45	Nord	1563 40	1557 50	— 1869, 3 %	410 50	410 —	Nord	411 —	410 50
Obligations du Trésor	520 —	519 —	Orléans	1937 50	1933 75	— 1871, 3 %	396 —	395 —	Orléans	402 25	402 75
Banque de France	3650 —	3660 —	Ouest	—	915 —	— 1875, 4 %	519 —	519 75	Ouest	400 —	400 —
Société Générale	435 —	438 75	Compagnie parisienne du Gaz	1375 —	1371 25	— 1876, 4 %	520 —	521 —	Paris-Lyon-Méditerranée	398 75	398 75
Comptoir d'escompte	1055 —	1058 75	Canal de Suez	2177 50	2180 —	Bons de liquid. Ville de Paris	525 —	524 —	Paris-Bourbonnais	395 25	394 50
Crédit Lyonnais	582 50	581 25	C. gén. Transatlantique	526 25	525 —	Obligat. communales 1879	482 —	482 50	Canal de Suez	592 50	595 —
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1400 —	1392 50	Russe 5 0/0 1870	102 70	102 90	Obligat. foncières 1879 3 %	484 50	484 —	Panama 6 0/0	377 —	379 —
Crédit mobilier	335 —	346 25				Obligat. foncières 1 83 3 %	390 —	390 —			
Canal Inter.-Panama	291 25	292 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS		Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	STATIONS		Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.	STATIONS		Direct.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.		
		matin	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir			matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir			soir	matin	matin	matin	soir	soir	soir	
Paris										Bordeaux										Nantes									
Chartres										Saintes										Angers									
Chât.-d-Loir.										Niort										La Ménitrie									
Noyant-Méon.										Thouars										Les Rosiers									
Linières-Bou.										Montreuil										St-Clément									
Vernantes										Brézé-s.-Cyr.										Saumur (a)									
Blou										Chacé-Varr.										— (départ.)									
Vivv										Nantilly (arr)										Varennes									
SAUMUR										SAUMUR										SAUMUR (a)									
(Orl.) (arr.)										(Etat) (arr.)										Port-Boulet									
(Orl.) (arr.)										(Etat) (arr.)										Langeais									
Nantilly (arr.)										Nantilly (arr.)										Tours									
SAUMUR										SAUMUR										Paris									
(Etat) (arr.)										(Orl.) (arr.)										Paris									
(Orl.) (arr.)										(Orl.) (arr.)										Paris									
Nantilly (arr.)										Vivv										Paris									
Chacé-Varr.										Blou										Paris									
Brézé-s.-Cyr.										Vernantes										Paris									
Montreuil										Linières-Bou.										Paris									
Thouars										Noyant-Méon.										Paris									
Niort										Chât.-d-Loir.										Paris									
Saintes										Chartres										Paris									
Bordeaux										Paris										Paris									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.